

Priorité à la reconnaissance et à la valorisation du patrimoine linguistique des Québécois

Mémoire soumis à la Commission des États généraux

par Claude Poirier, professeur et directeur du

Trésor de la langue française au Québec

Université Laval

Le 23 octobre 2000

Introduction

Le point de vue qui sous-tend les propositions de ce document découle d'une étude de longue haleine du français québécois dans une optique historique et culturelle. Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet du *Dictionnaire historique du français québécois* dont une première édition a été publiée en 1998. Orientée au départ vers la description des mots particuliers au français du Québec – aspect qui a paru prioritaire en raison de la pauvreté des sources sur les québécismes –, la démarche des auteurs les a conduits naturellement à dégager les grandes tendances de l'évolution de ce français et à s'intéresser aux questions relatives à son statut et à la norme linguistique.

On trouvera donc dans ce document des commentaires et des propositions sur la plupart

de ces questions. C'est dans la quatrième partie que nous avons traité de la question qui nous paraît la plus importante, soit celle qui concerne la mise en valeur du patrimoine linguistique des Québécois. La prise en compte de cette dimension de la langue permet en effet d'échapper aux contingences et d'éviter les excès à la fois de l'approche politique et de l'approche corrective. Il nous paraît primordial d'attirer l'attention des commissaires des États généraux et l'ensemble des intervenants sur la méconnaissance profonde des Québécois en ce qui a trait à leur histoire linguistique. Cette lacune a engendré dans le passé mille et un problèmes, surtout pour ce qui est des orientations qui ont été données au mouvement correctif.

En raison des nombreux aspects qui seront pris en compte ici et pour rendre ce texte plus accessible, certaines démonstrations qui auraient été utiles seront abrégées; on pourra y revenir à l'occasion des rencontres qui suivront le dépôt des mémoires devant la Commission. L'important pour nous a été de faire connaître notre avis sur l'ensemble des points que nous avons pris en considération dans nos travaux et de montrer les liens entre les positions adoptées et l'approche culturelle, laquelle constitue notre fil d'Ariane.

I. Aspects historiques

1. Le français de France et le français du Québec

Pour la pleine compréhension de ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler quelques données essentielles concernant les origines et la formation du français québécois (on trouvera dans la Bibliographie la référence des principaux articles sur lesquels s'appuie ce bilan sommaire).

Le français moderne s'est construit à partir de l'héritage du XVI^e siècle. À cette époque,

le français connaissait une période d'enrichissement sans précédent et une créativité qui tirait parti du foisonnement des ressources langagières, d'origine savante comme d'origine populaire. Diverses options étaient disponibles pour combler les lacunes de la langue et en assurer la défense et l'illustration. Il n'est qu'à rappeler, par exemple, qu'on a hésité jusqu'au XVII^e siècle à Paris entre diverses terminaisons pour certains mots, ce qui explique les variantes *chevreu*, *chevreul* et *chevreuil* qu'on rencontre alors pour ce mot. À partir de Malherbe, Paris décide de mettre de l'ordre dans cette profusion de possibilités, aussi bien phonétiques, morphologiques, syntaxiques que lexicales, et, avec la création de l'Académie française (1635), confie à un organisme officiel le soin de fixer les contours de la langue. C'est à partir de cette époque que le français est devenu en France un véritable bien d'État qu'on cherchera à perfectionner, à ciseler. Par la force des choses, cette langue est devenue la propriété d'une élite dont elle servira à exprimer les valeurs; elle se coupera peu à peu de l'humus populaire qui l'avait nourrie. Le français parisien a par la suite été projeté sur l'ensemble du territoire français, mais non sans peine. On estime que ce n'est qu'à la faveur de la Grande Guerre (1914-1918) que le français est véritablement devenu la langue de tous les Français. Il a donc fallu plus de trois siècles avant que le peuple français s'identifie à une langue commune.

C'est au moment où les grammairiens parisiens commençaient leur travail d'émondage langagier que commence l'aventure du français au Québec. Les groupes de colons français qui viennent s'établir dans la colonie laurentienne sont pour la plupart d'origine régionale, surtout du nord-ouest, de l'ouest et du centre de la France. Les premiers immigrants qui, dans leur pays d'origine, donnaient la préférence à l'un ou l'autre des patois de la France d'oïl, connaissaient également une variété de français populaire qu'ils ont spontanément adoptée comme langue

usuelle en arrivant au Canada. Ce français populaire, qui conservait la vitalité et la spontanéité de la langue du XVI^e siècle et qui pouvait varier sensiblement selon les groupes d'immigrants, s'est rapidement unifié et a subi une certaine influence parisienne qui s'exerçait à travers les fonctionnaires, marchands et autres représentants de l'administration royale. Le Québec a ainsi été le premier pays, près de trois siècles avant la France, où le français a été utilisé sur l'ensemble du territoire comme langue commune. Il en résulte une *légitimité certaine* pour cette variété de français, à la fois comme langue nord-américaine (parallèlement à l'anglais) et comme variété de français à l'intérieur de la francophonie.

Au cours du XVIII^e siècle se développe une opinion canadienne qui se distingue de plus en plus du point de vue parisien qui continue d'être véhiculé par les Français qui vont et viennent entre le Canada et la France. La Conquête du pays par les Anglais va avoir pour effet d'illustrer, sur le plan linguistique, la distance qui s'est creusée entre Paris et sa colonie. En effet, l'étude des textes manuscrits et publiés de la période allant de 1760 à 1850 confirme qu'il existait bel et bien un usage canadien avant l'arrivée des Anglais. Cet usage a rapidement pris le dessus après la cession du pays par la France; on observe par exemple la pénétration dans l'usage écrit de nombreux mots issus des régions de France et le recul, voire la disparition, de mots du français parisien. Les tendances créatrices du siècle de Rabelais étaient demeurées tout à fait vivantes et expliquent par ailleurs que les anglicismes aient été facilement assimilés par les Canadiens, lesquels étaient incapables de parler la langue des nouveaux maîtres du pays. La survie du français est en partie attribuable à cette ignorance de la langue de l'autre. Pendant le siècle qui suivra la bataille des Plaines d'Abraham, le français canadien va se fixer comme langue commune avec le concours de la portion instruite de la population qui va adopter cet

usage. Le peuple, en se repliant sur ses terres, jouera un rôle de premier plan dans la conservation de la langue et son poids démographique empêchera les velléités d'une partie de l'élite qui n'aurait pas répugné à adopter la langue et la culture des Anglais.

Entre le français parisien, devenu le français de France, et le français du Québec, on observe donc des différences fondamentales liées à la façon dont les deux usages se sont formés. Le premier est le résultat d'une intervention concertée et suivie sur l'usage, dictée par le roi lui-même, alors que le second est l'aboutissement d'une mise en commun de diverses tendances et habitudes langagières. Le français de Paris a pris une physionomie aristocratique, celui du Québec est demeuré près des racines populaires de la langue.

2. La négation des droits linguistiques

Si la Conquête anglaise a été, d'une certaine façon, à l'origine de la libéralisation du français canadien, par suite du départ d'une partie de l'élite, elle est surtout associée à une situation de domination sur le plan politique et à l'insécurité linguistique. La question du droit au français fait évidemment partie des premières questions qui ont été discutées avec les Anglais; nous n'insisterons pas sur cet aspect de la question que Danièle Noël (1990) a examiné en profondeur. Du point de vue normatif, cependant, ce qu'au début du XIX^e siècle que la langue devient un sujet de préoccupation. Les principaux représentants de la nouvelle élite canadienne prennent alors conscience avec inquiétude que le français du Québec s'est éloigné sensiblement du français de France; plutôt que d'inviter leurs concitoyens à assumer cette différence, ils cherchent alors à la faire disparaître et orientent la standardisation de la langue vers le modèle parisien, comme si le Canada était une province de France. Pendant des décennies, on a donc, en dépit de l'évidence, invité les Canadiens à parler le français en oubliant

leur personnalité propre, celle qu'ils avaient construite pendant près de deux siècles.

Cette stratégie s'explique au départ par le fait que l'on a considéré que le français, langue de prestige, représentait un rempart contre la volonté assimilatrice des nouveaux maîtres du pays (v. sur ce point Bouchard 1998). Selon cette logique, le français a fini par être perçu comme étant au Canada une *langue en dépôt*, qui devait être conforme au modèle parisien et qu'il était interdit de modifier sous peine d'affaiblir l'argument que représentait le fait de parler une grande langue de civilisation. Les puristes les plus zélés refusaient ainsi à leurs concitoyens le droit de créer eux-mêmes les mots dont ils avaient besoin pour adapter cette langue au contexte nord-américain et cette tendance ultra-conservatrice est représentée jusque vers la fin des années 1960.

La crainte qu'entretenaient les Canadiens à propos de l'argument que pourraient tirer les Anglais de la façon de parler le français au Canada n'était pas sans fondement. À partir de lord Durham, les Anglais ont constamment invoqué la soi-disant piètre qualité du français pour nier aux Canadiens français leurs droits. Dans ce contexte, les compagnies anglaises n'ont pas jugé utile d'avoir des égards particuliers pour les Québécois. Dans un article du journal *Le Devoir* de 1958, un journaliste faisait état d'un abus auquel se livrait à l'époque «la Bell Telephone» qui refusait de mettre les accents sur les noms français à moins que l'abonné en fasse expressément la demande; on invoquait comme argument que l'on ne voulait pas insulter les Canadiens français qui se seraient anglicisés et qui n'auraient pas voulu que l'on accentue leur nom...

Ce point de vue «spécieux», comme l'a qualifié Gérard Godin en 1966, a été repris à l'occasion par des Québécois. Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau exploitait encore cette

veine dans les années 1970. Et, l'an dernier, on a publié un dictionnaire qui repose sur le principe que la langue que parlent les Québécois n'est pas du véritable français: c'est une langue autre qu'on doit traduire si on veut la faire comprendre aux autres francophones. À la lumière de l'histoire du Québec, on voit que l'idéologie du «français standard (de France)» peut conduire à des dérives dont les conséquences peuvent être fort négatives.

Ces quelques exemples invitent aux deux constatations suivantes:

a. il ne faut pas s'endormir dans la sécurité apparente qu'a procurée la promulgation de la Charte de

la langue française en 1977;

b. *la question de la qualité de la langue* est bien loin d'être un aspect secondaire de la question linguistique au Québec: elle *a toujours été au centre de nos combats et de nos contradictions*.

3. La distance entre le français du Québec et le français de France

Si la Nouvelle-France n'avait pas été cédée aux Anglais, il paraît raisonnable de penser que la colonie aurait tout de même acquis son indépendance. À notre avis, compte tenu de la formation parallèle des français parisien et québécois, à partir de processus d'unification inverses, et de la place prédominante que les Canadiens auraient nécessairement prise dans l'administration de leur pays, le français du Québec se serait de toute façon distingué sensiblement de l'usage de France. Les principales différences avec ce qui s'est produit auraient été:

a. que les Québécois n'auraient pas été tenus à l'écart de l'enrichissement terminologique qu'a connu le français aux XIX^e et XX^e siècles;

b. que l'influence de l'élite de France se serait fait sentir plus longtemps et aurait tempéré

davantage les tendances d'origine populaire qui ont dominé l'usage courant jusqu'à la fin des années 1950;

c. et que, dans le processus de standardisation, on aurait, en revanche, pris en compte sans les dénigrer et sans en faire tout un plat un bon nombre des traits spécifiques du français des Québécois.

Quoi qu'il en soit, au seuil du XXI^e siècle, on ne peut plus concevoir la langue comme au temps de Louis XIV. Le français ne peut plus être un outil de domination réservé à quelques privilégiés. En France même, les réticences qui s'étaient exprimées quant à la réforme de l'orthographe commencent à tomber et les nouvelles formes féminines, devenues usuelles au Québec, commencent à s'entendre. La langue des Français est en voie de transformation depuis quelques années comme on le voit à travers les dictionnaires qui accueillent avec beaucoup plus d'ouverture les créations nouvelles, la langue des banlieusards et l'argot des jeunes. Dans ce contexte, la culture québécoise, qui véhicule des valeurs qui sont en harmonie avec la démocratisation des élites à l'échelle mondiale, est mieux reçue et les productions de nos auteurs commencent à se faire une petite place à côté de celles des auteurs de France dans les universités d'Europe.

II. Situation actuelle de la langue française au Québec

On se limitera ici à quelques observations qui, avec le bilan historique qui précède, permettront de comprendre dans quel esprit ont été conçues les propositions qui suivront.

1. Les acquis depuis les années 1960

La société québécoise a fait un progrès remarquable depuis les années 1960 en assurant par législation la primauté du français sur le territoire du Québec. Le français a ainsi pris la place qui lui revenait dans l'affichage, les milieux de travail, l'administration et la vie publique. Cette promotion du français, appuyée par une augmentation sensible du taux de scolarisation, a redonné confiance aux francophones du Québec qui ont investi des secteurs d'activités où ils étaient peu actifs auparavant (finance, affaires, recherche de pointe, etc.). On observe donc depuis la Révolution tranquille un mouvement d'émancipation de la société québécoise qui s'est manifesté par l'affirmation plus nette de son pouvoir politique, l'instauration d'une nouvelle administration publique gérée par des fonctionnaires mieux formés, la généralisation de l'éducation et la prise en main progressive des leviers économiques. Les échanges suivis avec la France, devenus plus faciles, ont été un facteur important dans l'évolution linguistique qui a découlé de cette situation.

La priorité qui a été accordée à la *défense* de la langue française au cours des années 1970 se justifiait, il n'y a pas à en douter: quel intérêt y aurait-il eu à travailler sur l'*illustration* d'une langue menacée de disparition? Les orientations politiques qui ont été prises ont permis d'atteindre des objectifs qui étaient demeurés hors de portée depuis des générations: donner un visage français à la société québécoise et permettre aux francophones de s'épanouir complètement dans leur langue, dans tous les aspects de leur vie. Par voie de conséquence, le statut officiel qui a été reconnu au français par les lois linguistiques a favorisé la modernisation de la langue qui était en cours depuis le début du siècle mais à un rythme beaucoup plus lent.

2. La pratique du français dans sa variété québécoise

En même temps qu'un usage plus près de celui de la France s'implantait à la faveur d'une

amélioration générale de la compétence linguistique, écrivains, artistes et créateurs puisaient dans la culture populaire urbaine que des auteurs comme Gabrielle Roy et Roger Lemelin avaient commencé à exploiter. Ce mouvement se manifeste d'abord à travers la production des auteurs joualisants qui recourent à la langue populaire dans le théâtre, dans le roman et même la poésie; cette tendance marquée de la littérature québécoise, qui dure une douzaine d'années à partir du moment où Jacques Renaud publie *Le cassé* (1964), correspond à un mouvement de revendication contre les Anglais, qui étaient vus comme des oppresseurs sur le plan politique et économique, et contre les Français, dont le prestige culturel était senti comme une force aliénante. Par la suite, les cinéastes, les auteurs de téléromans et autres créateurs ne surprendront plus personne quand ils mettront en scène des personnages typiques des quartiers ouvriers avec la parole qui les caractérise.

La période joualisante a eu pour effet positif de réconcilier les Québécois avec leur variété de français: si on pouvait dorénavant faire parler en public des personnages dont la langue était très marquée socialement, à plus forte raison était-il légitime de donner à la variété québécoise neutre la place qui lui revenait dans le discours public. On n'imagine plus aujourd'hui que l'auteur d'un téléroman ou d'un scénario de film fasse parler ses personnages à la française; même dans les émissions culturelles, il est devenu extrêmement rare qu'un animateur ou une animatrice adopte la variété européenne, et les lecteurs de nouvelles, comme les autres journalistes, conservent pour la plupart leurs caractéristiques québécoises dans leur travail habituel à la radio et à la télé.

On observe le même phénomène chez les intellectuels et les écrivains; il n'est plus nécessaire d'adopter un accent étranger pour faire savant et on peut incorporer des québécismes

dans une œuvre de création littéraire sans avoir à les justifier ni à les munir des laissez-passer conventionnels que représentaient l'italique et les guillemets. La variété québécoise a, dans les faits, acquis une légitimité dans tous ses registres au sein de notre société, et il faut s'en réjouir. Les témoignages diffusés dans la série *Histoire de parler*, qui a été présentée à la radio de Radio-Canada en 1999-2000, y compris celui de monsieur Gérald Larose, président de la Commission des États généraux, confirment, dans une large majorité, le jugement qui précède concernant l'amélioration de la compétence linguistique des Québécois.

Cela ne signifie cependant pas que la question de la qualité de la langue est réglée: loin de là! En fait, on a le sentiment qu'elle est réglée pour une bonne partie de la population, comme nous venons de le souligner, mais non pas pour ceux qui «gèrent la langue»; il reste en effet beaucoup à faire pour donner une représentation crédible de la norme du français au Québec. On a le sentiment qu'il est encore impossible de faire des dictionnaires de langue comme dans d'autres pays «normaux», comme en France. Pour avoir l'appui des organismes linguistiques, un dictionnaire usuel fait au Québec doit, dans son titre ou dans sa pratique, annoncer clairement une orientation corrective, normative, etc.

3. Des changements en cours?

À la faveur de la mondialisation, la langue anglaise présente un attrait nouveau pour les jeunes générations qui ne semblent plus très conscientes des luttes qu'ont menées leurs aînés pour le maintien et la promotion du français au Québec. L'anglais occupe-t-il plus de place dans notre société? Le français est-il en recul dans la région de Montréal? Nos jeunes ne cèdent-ils pas à une mode de «néo-bilinguisme»? Ces questions n'ont pas reçu de réponse satisfaisante. Le citoyen ordinaire peut avoir l'impression qu'on ne lui dit pas toute la vérité; les méthodologies

utilisées pour mesurer la situation du français se modifient d'une fois à l'autre. Et finalement, est-ce que la *Charte de la langue française* est respectée? Il n'y a que la situation des francophones hors Québec qui paraît claire: la situation évolue rapidement sur ce front, le français étant en net recul.

Certains phénomènes ne peuvent être niés. Par exemple:

- a. le fait que des parents francophones, qui peuvent être secondés par des avocats anglophones, mènent la lutte pour pouvoir inscrire leurs enfants à l'école anglaise;
- b. la demande qui est faite par certains de faire commencer dès la première année l'enseignement de la langue anglaise;
- c. l'obligation qui est faite de plus en plus aux candidats à un emploi d'être bilingues pour qu'on puisse considérer leur demande (par exemple, au Salon de l'emploi de Québec, au printemps 2000, seuls des candidats bilingues auraient été sélectionnés).

En réaction à ces demandes et à l'entêtement de groupes anglophones qui n'ont toujours pas accepté la législation québécoise sur la langue, des groupes réclament un renforcement de la *Charte de la langue française* pour interdire l'accès du cégep anglais aux francophones. Des extrémistes veulent même exiger la traduction des raisons sociales anglaises, en dépit de la *Charte* qui en autorise le maintien. Il n'y a pas de doute que, dans ce contexte, la Commission des États généraux doit formuler des avis sur la pertinence de revoir la *Charte*. Notre position sur ces questions est claire: *il ne faut ni affaiblir la Loi 101, ni la rendre plus coercitive... surtout pas à l'encontre des francophones!* Ces principes sont à la base des propositions que nous faisons sous le point suivant.

III. Propositions concernant le statut du français et la qualité de la langue

A. Quant au statut de la langue

1. Que soient maintenus dans leur intégralité les principes énoncés dans la *Charte de la langue française* pour la défense et la promotion du français au Québec. Ces principes traduisent un consensus auquel ont contribué les deux partis qui ont formé à tour de rôle le gouvernement depuis la promulgation de la *Charte*.

2. Que, dans l'application de la *Charte*, on s'assure du respect de l'esprit de la loi concernant le droit de travailler dans sa langue, sans discrimination aucune contre les unilingues francophones. Il faudrait cibler les secteurs où la connaissance de l'anglais pourrait être une condition d'emploi.

3. Que ne soient restreints d'aucune façon les droits linguistiques qui sont actuellement reconnus aux anglophones du Québec. En revanche, s'assurer du respect de la loi en poursuivant les contrevenants notoires devant les tribunaux. Défier la loi constitue en effet un refus de reconnaître les droits de la majorité francophone. Les Québécois n'ont pas à rougir de la *Charte* qui est très généreuse envers les anglophones, lesquels sont beaucoup mieux traités que les francophones dans le reste du Canada. Nous estimons en outre qu'il faut réagir, mais en termes mesurés, aux dénonciations de la *Charte* qui sont véhiculées jusqu'aux États-Unis. Les Américains devraient dans l'avenir se montrer plus réceptifs à notre point de vue dans la mesure où plus d'une vingtaine d'États ont déclaré l'anglais langue officielle; la Californie a même adapté une législation linguistique beaucoup plus musclée que la *Charte* québécoise.

4. Qu'on ne restreigne d'aucune façon l'accès qu'ont actuellement les francophones aux cégeps de langue anglaise. Si on en est rendu à obliger les Québécois francophones à parler le français, plus de vingt ans après la promulgation de la *Charte*, la partie est perdue. Ce n'est certes pas en frustrant les jeunes de ce droit à l'âge où ils obtiennent celui de voter qu'on va les convaincre de lutter pour la cause du français au Québec! C'est sur d'autres plans qu'il faut travailler, comme nous le ferons valoir sous la subdivision B et sous le point IV.

5. Qu'on veille à ce qu'aucune mesure (d'initiative privée ou publique) n'ait pour conséquence de favoriser un bilinguisme généralisé dans la région montréalaise. On connaît le danger d'une telle situation pour une population quand la langue de l'autre possède une grande force d'attraction (faut-il rappeler que les locuteurs du français ne représentent que 2% de la population de l'Amérique du Nord?). Ce type de bilinguisme mène inévitablement à la diglossie, phénomène qui est en voie de causer la perte des francophones hors Québec. Comme l'écrivait Fernand Ouellette en 1974, «les langues qu'on n'utilise plus qu'après 5 h. p.m. sont déjà mortes.» Le bilinguisme, exception faite du bilinguisme institutionnel, n'est acceptable que sur un plan individuel, non pas à l'échelle d'une société.

6. Que soit consolidé et accéléré le travail de francisation des entreprises. On sait que de grandes entreprises (domaines pharmaceutique, aéronautique et informatique, notamment) ne se sont pas encore engagées dans ce processus qui a pour but de favoriser le travail en français. Dans ce but, il faudrait redonner à l'OLF des ressources financières adéquates pour réaliser les travaux de terminologie et fournir une assistance aux entreprises. Devant la réduction des budgets accordés à l'OLF, on peut avoir l'impression que le gouvernement n'accorde plus d'importance à ce travail.

7. Qu'on garantisse aux chercheurs de l'Office de la langue française et du Conseil de la langue française toute l'indépendance nécessaire pour réaliser leurs études. Il faut prendre conscience du fait que ces chercheurs sont parfois l'objet de pressions indues de la part de groupes très conservateurs qui nuisent à la bonne marche des travaux par leur harcèlement incessant.

8. Que les travaux de l'Office de la langue française et du Conseil de la langue française fassent régulièrement l'objet d'évaluations par les pairs pour assurer une plus libre circulation des opinions et afin que ces organismes puissent bénéficier des recherches sur la langue qui sont menées dans les universités.

B. Quant à la qualité de la langue

À notre avis, *on devrait lier le travail d'amélioration de la compétence linguistique des Québécois et la mise en valeur de leur langue*. Le français a acquis un statut enviable, mais la variété québécoise de cette langue est encore souvent discréditée. Dans cette optique, l'apprentissage de la langue pourrait être envisagée autrement que comme un course à obstacles où seuls les manuels correctifs et les dictionnaires normatifs servent d'ouvrages de référence.

1. Que l'on prenne les moyens pour que les élèves aient acquis une compétence suffisante dans la langue maternelle au terme des études secondaires. Il faudra, dans ce but, trouver un moyen d'intervenir dans la réforme des programmes du baccalauréat en enseignement secondaire dont la moitié des crédits sont bloqués pour les cours de pédagogie et de didactique. Cette proportion est beaucoup trop grande. Il faudrait en outre que les futurs enseignants qui optent pour les matières de type scientifique reçoivent une formation plus complète en français.

2. Que soient introduits au niveau du cégep des cours d'élocution qui seraient obligatoires dans certaines concentrations et que, de façon plus générale, on favorise l'acquisition de la maîtrise

de la langue comme outil de communication publique. Les étudiants se laisseront plus facilement convaincre de suivre cette formation si on prend soin de leur faire voir comment la compétence dans ce domaine peut améliorer leurs analyses et leur pouvoir de persuasion.

3. Que soit créé un groupe de réflexion multidisciplinaire sur la question de la qualité de la langue. La question de la standardisation du français québécois a été jusqu'ici traitée de façon parallèle, sinon contraire, par divers individus et organismes sans qu'on réussisse à instaurer un véritable dialogue entre eux. Il serait pour cette raison opportun que soit constitué un *groupe de réflexion* qui réexaminerait cette question dans un esprit de concertation. Ce groupe pourrait éventuellement être considéré comme une sorte d'académie dont le seul pouvoir serait celui qu'il réussirait à acquérir par sa représentativité, par la pertinence de son action et par la force de ses arguments. Y participeraient des littéraires, des écrivains, des linguistes, des membres des organismes linguistiques et des spécialistes de diverses disciplines académiques. Un tel projet relèverait normalement du mandat de l'Office de la langue française, selon la formulation actuelle de la *Charte de la langue française*, mais il nous paraît préférable de confier cette mission à un groupe représentatif d'un bon éventail d'opinions, pour les raisons suivantes:

a. Devant l'ampleur de la tâche consistant à franciser les entreprises, l'OLF n'a pu accorder toute l'attention nécessaire à la question de la qualité de la langue. Pour cette raison, l'OLF n'a pas été en mesure de renouveler sa réflexion en s'inspirant des recherches conduites dans les universités.

b. Le double mandat que le gouvernement a confié à l'Office de la langue française, soit de franciser les terminologies et de mener les études concernant la qualité de la langue, suppose des approches différentes qu'il est difficile de concilier. La langue commune ne peut être

standardisée à partir des principes qui guident l'élaboration des terminologies.

c. Compte tenu de son orientation relative à la francisation des terminologies, l'OLF n'est pas en mesure de traiter avec détachement certains dossiers touchant la langue générale, comme celui de l'évaluation des anglicismes. Le traitement de ces dossiers exige une approche tout à fait différente.

d. L'OLF a très peu de ressources pour produire des analyses portant sur la pratique du français au Québec et pour effectuer les recherches préalables à la conception d'un modèle normatif qui tienne compte de l'évolution du français québécois.

e. Les réactions des organismes linguistiques à la parution de dictionnaires usuels québécois ont eu pour effet de discréditer les travaux des lexicographes et de stopper des initiatives qui avaient soulevé un enthousiasme réel au sein de la population. Les lexicographes ont même été blâmés comme s'ils réalisaient un travail nuisible à la qualité de la langue. On se serait attendu à ce que l'OLF, qui a la mission de définir et de conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique, joue un rôle plus constructif.

f. Le modèle qui s'est confirmé dans l'usage des gens instruits depuis les années 1970 s'écarte sur de nombreux points de celui que l'OLF a travaillé à constituer. La distance entre le modèle préconisé par l'OLF et le modèle qui s'impose et que l'on peut observer dans divers milieux est de nature à créer une insécurité linguistique chez ceux qui veulent soigner la langue, notamment à l'écrit.

IV. Mise en valeur du patrimoine linguistique des Québécois¹

1. Absence d'une culture de la langue

Les mesures que l'on peut prendre pour la protection de la langue ou pour l'amélioration de son enseignement seront toujours insuffisantes en l'absence d'une véritable culture de la langue. En effet, la question du français au Québec, dans les médias et même dans le milieu de l'enseignement, est souvent abordée comme si la langue était avant tout un problème. Problème politique d'abord, parce que le français est menacé sur le continent nord-américain où il est parlé par moins de 2% de la population. Problème d'évaluation et de standardisation ensuite, parce que ce français présente un bon nombre de particularités par rapport au français de France et que, dans le contexte sociopolitique dans lequel ils ont vécu, les Québécois ont été amenés à percevoir de façon négative les manifestations de cette différence. Problème pédagogique enfin, parce que la définition de la norme du français au Québec est loin de faire l'unanimité, ce qui place les enseignants dans une position délicate quand vient de temps d'évaluer les devoirs de leurs élèves.

La perspective change complètement si l'on aborde la question sous l'angle de la culture. On pense alors à la persévérance des Québécois qui ont conservé le français dans un contexte peu favorable, à la vitalité d'une langue pleine de ressources qui a assimilé les anglicismes en les forçant à se plier aux règles de la phonétique française, au maintien d'une riche tradition orale, aux origines régionales de cette langue qui expliquent la spontanéité et la cordialité de ceux qui la parlent, à la diversité des accents régionaux sur le territoire du Québec, à l'humour

¹ Cette partie s'inspire largement d'un rapport que nous avons soumis en mai dernier au Groupe-conseil qui a préparé un projet de politique du patrimoine culturel sous la direction de M. Roland Arpin.

particulier auquel elle se prête dans son accent populaire, qu'il s'agisse des contes de Jos Violon (de Louis Fréchette) ou des monologues d'Yvon Deschamps, etc. Ces aspects ont été régulièrement commentés depuis le XIX^e siècle par des ethnologues, des écrivains, des folkloristes, des philologues, des journalistes même, mais leurs écrits ont eu peu d'écho dans le grand public. De plus, en raison du complexe linguistique qui s'est ancré dans la mentalité québécoise, les points de vue exprimés par ces gens de lettres n'ont pas eu l'incidence qu'ils auraient dû avoir sur les politiques de gestion de la langue.

Les dimensions politique et normative de cette question sont du ressort d'organismes officiels au Québec, mais la dimension culturelle n'est encore revendiquée que par de petits groupes et des individus au sein de notre société. Or, considérer la langue comme un bien collectif patrimonial pourrait avoir pour effet de renouveler la *motivation* à poursuivre les objectifs que s'est donnés notre société: la protection et la promotion du français au Québec, le perfectionnement de cette langue dans le respect de sa personnalité propre au sein de la francophonie et l'épanouissement de ceux qui la parlent.

La société québécoise a un retard considérable à rattraper en ce qui a trait à la reconnaissance et à la mise en valeur de son patrimoine linguistique. Les Québécois connaissent très mal l'histoire de leur langue: on peut dire, sans exagérer, que nous sommes sur ce point d'une inculture étonnante par comparaison avec ce que nous avons appris au cours du dernier siècle dans le domaine des arts, des sciences et des lettres.

2. Les conséquences négatives de la tradition puriste

Ce n'est qu'au tournant des années 1880 que des lettrés ont pris conscience que les traits particuliers du français canadien ne devaient pas être rayés systématiquement de l'usage. Même

les mots d'origine patoise commencent alors à susciter l'intérêt des observateurs du langage. Dans son *Glossaire franco-canadien* (1880), Oscar Dunn en fera un relevé substantiel. À la lecture de ce qu'il écrivait alors, on peut considérer qu'il a été le premier à associer ces mots à un patrimoine linguistique:

«En France, on aimera sans doute à retrouver au sein de nos populations ces vieilles locutions qui datent de Montaigne et de Rabelais, tous ces mots du pays normand, breton, picard, berrichon, qui ne sont pas sanctionnés par l'Académie, mais qui n'en sont pas moins de provenance française. Toutes ces expressions prouvent notre origine; elles sont autant de certificats de nationalité. Aussi je me flatte qu'au point de vue ethnologique, ce travail aura un certain intérêt.» (p. XX)

Oscar Dunn a, par son glossaire, ouvert une voie qui sera empruntée par d'autres, mais il n'en reste pas moins que les orientations qui ont été données à notre français ont été définies plutôt par ceux qui calquaient leurs directives sur celles des grammairiens et lexicographes parisiens. De là est née une tradition correctrice qui, par manque de cohérence avec la réalité quotidienne, n'a pas donné de résultats probants avant les années 1960.

Les propositions de correction étaient souvent irréalistes. Par exemple, on a tenté de déloger des termes anglais usuels en leur substituant des équivalents français qui n'avaient aucune assise dans l'usage, pas plus en France qu'ici: on a cherché à remplacer *football* par *jeu de barette*, d'après un terme qu'on avait relevé dans un encyclopédie française; on a voulu écarter le mot *hockey*, désignant le bâton du joueur, au profit de *crosse*, ce qui était gênant puisque ce dernier était déjà utilisé pour un autre sport appelé justement *la crosse*. Et les discussions se sont poursuivies, par exemple à propos de *commission scolaire*, de *détour* (sur les panneaux de signalisation), etc.

Plutôt que de relativiser le culte du français parisien, ce qui aurait été tout à fait légitime au vu de l'évolution parallèle de leur variété de français, les Canadiens français l'ont renforcé, pour les raisons qui ont été exposées au point 2. Il en est résulté une grande insécurité linguistique. Cette insécurité continue de se manifester de nos jours dans le comportement des Québécois qui s'estiment inférieurs aux Français sur le plan linguistique alors qu'une comparaison objective fait voir que le français du Québec a aussi des atouts par rapport au français de France (plus grande spontanéité, créativité, motivation dans la lutte contre l'anglais, etc.).

L'insécurité linguistique, accentuée par la méconnaissance de notre variété de français, n'est pas exclusive aux individus. Elle marque notre société également à travers ses choix collectifs. Nos commissions de terminologie ont-elles fait une place suffisante à notre patrimoine linguistique dans le travail de francisation qu'elles ont accompli depuis trente ans? Le jugement négatif que nous portons collectivement sur notre langue a longtemps freiné nos auteurs; il transparaît encore à l'occasion dans nos productions littéraires en dépit du fait que nos écrivains se soient largement affranchis, à la faveur de la Révolution tranquille, d'une norme qui était trop exclusivement parisienne. On cherchera par exemple à éviter absolument l'emploi d'un mot québécois au risque d'avoir à utiliser un mot de France qui ne rend pas le même sens. C'est ainsi que, pour éviter *sloche*, désignant un mélange inconsistant de neige et d'eau, imprégné de saletés, on aura recours à *gadoue* qui, en France, ne s'applique qu'à la terre détrempée.

Il faut conclure de ces observations que les Québécois d'aujourd'hui ont hérité d'une

tendance à évaluer de façon négative leur patrimoine linguistique. Ils pourront difficilement changer d'avis tant qu'ils n'en auront pas une meilleure connaissance.² Ils tiennent pourtant à leur variété de français, qu'ils ne veulent pas voir disparaître au profit de la variété parisienne. Paradoxe dont les enquêtes sociolinguistiques permettent de vérifier la stabilité...

3. Des questions sans réponse

En 1973, Serge Carlos déplorait le fait que la Commission Gendron s'était abstenue, tout comme le législateur qui lui avait dicté son mandat, d'expliquer pourquoi il fallait rechercher le plein épanouissement du français au Québec. Fernand Dumont, cherchant à combler cette lacune, soulignait que l'apologétique qu'avaient élaborée les anciennes élites (la langue gardienne de la foi, la noblesse et la richesse de *l'esprit français* comparées au pragmatisme de la langue concurrente, etc.) ne pouvait plus être invoquée. La réflexion sur ce thème devient urgente. D'une part, le français n'est plus la grande langue internationale qu'il a été; d'autre part, en plus de la non-pertinence des arguments anciens dont parlait Dumont, on ne peut plus tabler sur la sécurité du nombre: il faut désormais compter sur les autres, ceux qui arrivent, pour grossir les rangs. Or, quel est le message qu'on leur adresse? On les invite, on les oblige même à adopter notre langue mais, dans un même souffle, on leur fait savoir que cette langue est de mauvaise qualité. De même, on cherche à assurer une meilleure diffusion de nos produits culturels (films, téléromans, livres, etc.), mais on met des obstacles au travail des lexicographes qui tentent de donner aux étrangers la clef du français québécois. Comment concilier ces attitudes contradictoires?

² Il faut saluer à cet égard la parution ces jours-ci d'un ouvrage que le Conseil de la langue française a dirigé sur l'histoire du français au Québec.

4. Propositions

Le français du Québec a fait l'objet de travaux d'envergure depuis la fin du XIX^e siècle. Il s'est notamment constitué une tradition d'enquêtes linguistiques et de glossaires qui a rayonné à partir de l'Université Laval. Il faut cependant noter que les travaux d'inventaire, de conservation et d'étude du patrimoine linguistique ont été réalisés par des individus et des équipes d'universitaires qui se sont transmis la flamme d'une génération à l'autre, et non dans le cadre d'une politique nationale.

Dans le contexte universitaire actuel, où des programmes et des départements entiers sont menacés de disparition, *la conservation des imposantes collections qui ont été constituées n'est plus assurée*: le moment est venu pour l'État de prendre ses responsabilités. Entre 1997 et 1999, par exemple, l'équipe du Trésor de la langue française au Québec, qui ne pouvait compter que sur de petites subventions, a été temporairement démantelée et, n'eût été de la subvention obtenue en 1999, il n'est pas certain que l'Université aurait pu assurer le maintien du centre où se trouvent réunis des fonds documentaires de très grande valeur. La constitution de ces fonds a nécessité des investissements très importants de la part de l'Université, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du ministère de l'Éducation du Québec, du Secrétariat à la politique linguistique, etc.

La situation nouvelle que vivent les universités rend urgente l'adoption de mesures visant à la protection et à la valorisation de notre patrimoine linguistique. Dans ce but, nous proposons ci-dessous trois mesures.

4.1. Assurer la conservation des fonds traditionnels à valeur patrimoniale

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces fonds qui ont été décrits en détail dans le document soumis au Groupe-conseil qui a préparé un projet de politique du patrimoine culturel. Nous ne mentionnerons que le plus important de ces fonds, soit le *fichier lexical du Trésor de la langue française au Québec*. Ce fichier, constitué de 33 classeurs (de 5 tiroirs chacun) a été constitué à partir du dépouillement de diverses sources: documents d'archives (manuscrits ou imprimés), journaux et autres périodiques non scientifiques, littérature, manuscrits de radioromans et de téléromans, études savantes, sources orales (incluant des enregistrements magnétiques), manuscrits et enquêtes sur le terrain. Le FTLFQ contient actuellement plus de 1 200 000 fiches manuscrites comportant chacune un ou plusieurs exemples d'emploi d'un mot; ces exemples couvrent une période qui commence avec les voyages de Cartier et s'étend jusqu'à nos jours. C'est sans conteste la principale pièce patrimoniale dont il faut absolument assurer la conservation et dont il faut favoriser l'exploitation et la diffusion.

4.2. Relancer le programme d'informatisation des fonds de données linguistiques

Grâce à l'aide du Secrétariat à la politique linguistique (SPL), quelques équipes d'universitaires ont constitué des bases de données informatisées qui rendent de précieux services, au Québec et à l'étranger. Le SPL a aménagé sur son site un portail qui permet l'interrogation directe de ces fonds ou qui dirige l'utilisateur vers le site où le fonds peut être interrogé. Le programme du SPL a pris fin cette année. Le travail réalisé risque ainsi de demeurer sans suite si les équipes n'obtiennent pas de nouveaux crédits pour l'enrichissement des fonds et l'entretien des systèmes. Le *Site des Corpus lexicaux québécois* du SPL est accessible à l'adresse suivante:

<http://www.spl.gouv.qc.ca/banque/banque.html>

4.3. Créer un centre institutionnel des archives linguistiques du Québec

Il est nécessaire de reconnaître un lieu où seront conservés les documents, fichiers et autres pièces qui conservent la mémoire et attestent du développement du patrimoine linguistique. La France a beaucoup fait dans ce domaine. Le Québec, qui a tellement investi dans les questions de langue depuis une quarantaine d'années, pourrait orienter la gestion de son patrimoine linguistique en s'inspirant de son exemple.

Le Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) a acquis une réputation internationale pour la qualité de ses fonds documentaires et sa compétence dans la recherche historique sur le français. De plus, il offre des services de consultation qui, sans être organisés de façon systématique, répondent à des centaines de demandes chaque année. Nous proposons donc que le TLFQ se voit octroyer un statut qui assure le maintien du centre de documentation et de recherche et qui consacre de façon officielle le rôle qu'il joue depuis longtemps déjà dans la prospection et la conservation du patrimoine linguistique des Québécois et des Canadiens français.

Le mandat qui lui serait confié pourrait couvrir les aspects suivants:

- conservation et développement de la documentation linguistique et métalinguistique représentant la mémoire de la langue;
- exploitation de cette documentation afin de faire progresser les recherches sur l'histoire de la langue;
- diffusion des données sur l'histoire de la langue et service de consultation.

Ces responsabilités correspondent aux activités qui sont conduites au TLFQ dans la pratique. Elles concernent toutes la langue comme bien patrimonial, qu'il s'agisse d'en conserver la mémoire, de faire partager les connaissances en ce qui a trait à l'histoire de la langue ou de répondre aux demandes de renseignements. Il n'est donc pas question ici de financer des activités qui porteraient sur tous les aspects de la recherche linguistique, mais seulement celles qui visent à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine linguistique.

Le travail en vue du *Dictionnaire historique du français québécois* est déjà financé jusqu'en 2004 (par le ministère de l'Éducation du Québec), mais on peut déjà prévoir que cette recherche devra être mise à jour périodiquement. Or, on le sait, aucune maison d'édition n'accepte de financer un dictionnaire historique, à moins qu'il ne s'agisse que de faire une synthèse à partir de données déjà dominées, comme ce fut le cas pour le *Dictionnaire historique de la langue française* de la maison Robert (ouvrage publié en 1992). Les dictionnaires grand public, au contraire, parce que la clientèle qui les achète (notamment les étudiants) se renouvelle chaque année, peuvent être pris en charge par le privé.

Conclusion

Le Québec ferait un grand pas en avant s'il affirmait dans une loi que la langue française en usage sur son territoire est un bien collectif qui est constitué par l'ensemble des usages, passés ou actuels, qu'on peut y répertorier et qu'elle est une composante essentielle de son patrimoine culturel. Cette approche de la langue n'entre en conflit ni avec la *Charte de la langue française*, qui déclare le français langue officielle et énonce les droits linguistiques fondamentaux des citoyens québécois, ni avec les mandats confiés à l'Office de la langue française et au Conseil de la langue française.

Un tel énoncé, accompagné de mesures concrètes pour assurer la conservation des fonds qui permettent de cerner les contours de cette langue, de ses origines à nos jours, inviterait à envisager le français du Québec comme une *richesse collective*. Ce changement de perspective serait de nature à favoriser chez les Québécois la fierté de leur langue et pourrait contribuer à atténuer le complexe linguistique qui nuit à leur plein épanouissement culturel.

Bibliographie des sources citées

BLAMPAIN, Daniel, André GOOSSE, Jean-Marie KLINKENBERG et Marc WILMET, *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.

BOUCHARD, Chantal, 1998, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale*, Montréal, Fides.

CARLOS, Serge, 1973, «Éclaircir une situation nébuleuse», dans *Maintenant*, n° 125, pp. 4-5.

Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécoisismes, 1998, publié sous la direction de Claude Poirier par l'Équipe du Trésor de la langue française au Québec, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval

DUMONT, Fernand, 1973, «La langue: un problème parmi d'autres?», dans *Maintenant*, n° 125, pp. 7-9.

DUNN, Oscar, 1880, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et C^{ie}.

GODIN, Gérald, 1993, *Écrits et parlés I*, t. 1: *Culture*, édition préparée par André Gervais,

Montréal, L'Hexagone.

MOUGEON, Raymond et Édouard BENIAK (dir.), 1994, *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval [une douzaine de contributions sur le sujet].

NOËL, Danièle, 1990, *Les questions de langue au Québec, 1759-1850*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

OUELLETTE, Fernand, 1974, «Le bilinguisme», dans *Maintenant*, n° 134, mars, p. 22.

PLOURDE, Michel (dir.), avec la coll. d'Hélène DUVAL et de Pierre GEORGEAULT, *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Conseil de la langue française et Fides.

POIRIER, Claude, 1995, «Le français au Québec», dans Gérald Antoine et Robert Martin (dir.), *Histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS-Éditions, pp. 761-790.

POIRIER, Claude, 1998, «De la défense à la codification du français québécois: plaidoyer pour une action concertée», dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, p. 129-150.

POIRIER, Claude, 1998, «Vers une nouvelle représentation du français du Québec: les vingt ans du *Trésor*», dans *The French Review*, vol. 71, no. 6, May, pp. 912-929.

POIRIER, Claude, 2000, «Faut-il "traduire" le "québécois" ?», compte rendu du *Dictionnaire québécois français* de Lionel Meney, dans *Québec français*, n° 118, mai, pp. 101-103.

POIRIER, Claude, 2000, «Une langue qui se définit dans l'adversité (1760-1850)», dans Plourde (dir.) et coll.

Priorité à la reconnaissance et à la valorisation du patrimoine linguistique des Québécois

Mémoire soumis à la Commission des États généraux
par Claude Poirier, professeur et directeur du
Trésor de la langue française au Québec
Université Laval

Présentation de l'auteur

Détenteur d'un doctorat en Études romanes de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (1975), Claude Poirier est depuis professeur de linguistique française à l'Université Laval. Rattaché à l'équipe du Trésor de la langue française au Québec depuis sa constitution, au début des années 1970, il en est devenu le directeur en 1983. Cette équipe, qui regroupe quatre chercheurs réguliers et une quinzaine d'étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat, travaille notamment à la préparation du *Dictionnaire historique du français québécois* (première édition publiée en 1998). Claude Poirier est membre du Conseil scientifique du *Journal of French Language Studies* (Cambridge University Press, Angleterre). Depuis 1990, il fait partie du Comité scientifique du réseau «Étude du français en francophonie» de l'Agence universitaire de la francophonie et, depuis 1995, il est responsable du projet international du Trésor des vocabulaires francophones.

Résumé

Le mémoire examine la plupart des questions qui se posent actuellement à propos de la situation linguistique au Québec quant au statut du français et à la qualité de la langue. Il met l'accent sur la nécessité de mettre en valeur le *patrimoine linguistique* et de construire une culture de la langue; ces mesures seraient de nature à renforcer l'attachement des Québécois à leur langue et contribueraient à moyen terme à la solution de divers problèmes. Les

propositions de l'auteur sont appuyées sur des considérations sur la formation du français québécois dont le modèle a commencé à se fixer à l'époque où l'élite parisienne entreprenait la codification de sa langue. Elles prennent également en compte les acquis depuis les années 1960 et les nouvelles tendances qui s'expriment au sein de la communauté québécoise.